



ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

LIVRET D'ACCUEIL

SESSAD

(SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS À DOMICILE)



Siège social : 6, Avenue Paul Painlevé – 24112 BERGERAC – Tél. 05 53 74 49 49

Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécialisé en complément de sa scolarité.

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD a acquis un savoir-faire incontestable dans la prise en charge du handicap mental.

Elle construira avec vous un projet individualisé qui colle au plus près aux besoins de votre enfant.

Ce livret d'accueil vous permettra de comprendre le fonctionnement du service.

Le Directeur
N.VILLOUTREIX

SOMMAIRE

1 - L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS	4
2 - LE SECTEUR ENFANTS.....	5
3 - LE PLAN D'ACCÈS.....	7
4 - LA PRÉSENTATION DU SERVICE	8
5 - LES LOCAUX.....	8
6 - LE FONCTIONNEMENT	9
7 - LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS.....	12
8 - LE PROJET DE SERVICE.....	14
9 - LES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	17
10 - L'ÉQUIPE.....	18
11 - LE GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS.....	20

1 - L'ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS

L'Association Les Papillons Blancs de Bergerac a vu le jour en 1965 grâce à la volonté de parents d'enfants en situation de handicap, de créer une école adaptée. En grandissant, les enfants ont eu d'autres besoins, ce qui a amené l'association à créer d'autres structures.

Aujourd'hui, l'association gère plusieurs établissements et services pour les enfants et aussi pour les adultes.

En qualité de parent vous pouvez devenir membre actif et participer ainsi à la vie associative.

Siège social de l'association :

6 avenue Paul Painlevé

24112 Bergerac cedex

Tel : 05.53.74.49.49

Mail : siege@pb24.fr

Site : <http://www.papillons-blancs24.com>

Président : Monsieur Jean-Paul REY

Directeur Général : Monsieur Francis PAPATANASIOS



2 - LE SECTEUR ENFANTS

Le « secteur Enfants » dispose de 172 places pour enfants, adolescents, et jeunes adultes handicapés mentaux dont l'âge varie entre 0 et 20 ans (voire plus en cas de dérogation) en semi-internat (IME), accompagnement en milieu ordinaire (SESSAD), hébergement (Le Pont) ou en accueil familial spécialisé. Notre mission est de préparer les enfants à la meilleure intégration sociale et professionnelle possible. Afin de s'adapter à la complexité des situations rencontrées et suivant l'évolution des besoins, plusieurs modalités de prise en charge sont proposées.

IME Rosette-Regain

Allée Françoise Dolto

24112 Bergerac

Tel : 05.53.74.53.00

Fax : 05.53.61.28.96

Mail : rosette@pb24.fr

Site : <http://www.papillons-blancs24.com>

Directeur du secteur Enfants : Nicolas VILLOUTREIX



Le secteur enfants est composé de trois établissements :

❖ **L'IME Rosette est composé de quatre services :**

➤ L'Institut Médico Pédagogique

- **Chef de Service :** Claire ROUGIER

Agrément : 36 places pour enfants et adolescents de 6 /14 ans, déficients intellectuels.

Prise en charge de jour ; 34 heures par semaine.

➤ L'Institut Médico Professionnel

- **Chef de Service :** Richard CELADON

Agrément : 46 places pour adolescents de 15/20 ans, déficients intellectuels.

Prise en charge de jour ; 34 heures par semaine.

➤ L'Institut Médico Éducatif Spécialisé Regain

- **Chef de Service :** Philippe DELAGE

Agrément : 40 places pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans, atteints d'autisme, de troubles envahissants du développement ou de psychose.

Prise en charge de jour ; 34 heures par semaine.

➤ L'Accueil Familial Spécialisé

- **Chef de service :** Christel MORIN CASTAGNIER

Agrément : 30 places pour des enfants et adolescents pris en charge à l'IMP, l'IMPro ou l'IMES Regain.

Le service propose une prise en charge, au domicile d'assistantes familiales salariées. Il répond aux besoins d'enfants et de familles pour lesquels le maintien de l'enfant à la maison devient trop difficile au regard de son handicap.

❖ **LE SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile) :**

- **Chef de Service :** Nathalie FAZILLEAU

Agrément : 35 places pour enfants et adolescents de 0 à 20 ans, déficients intellectuels.

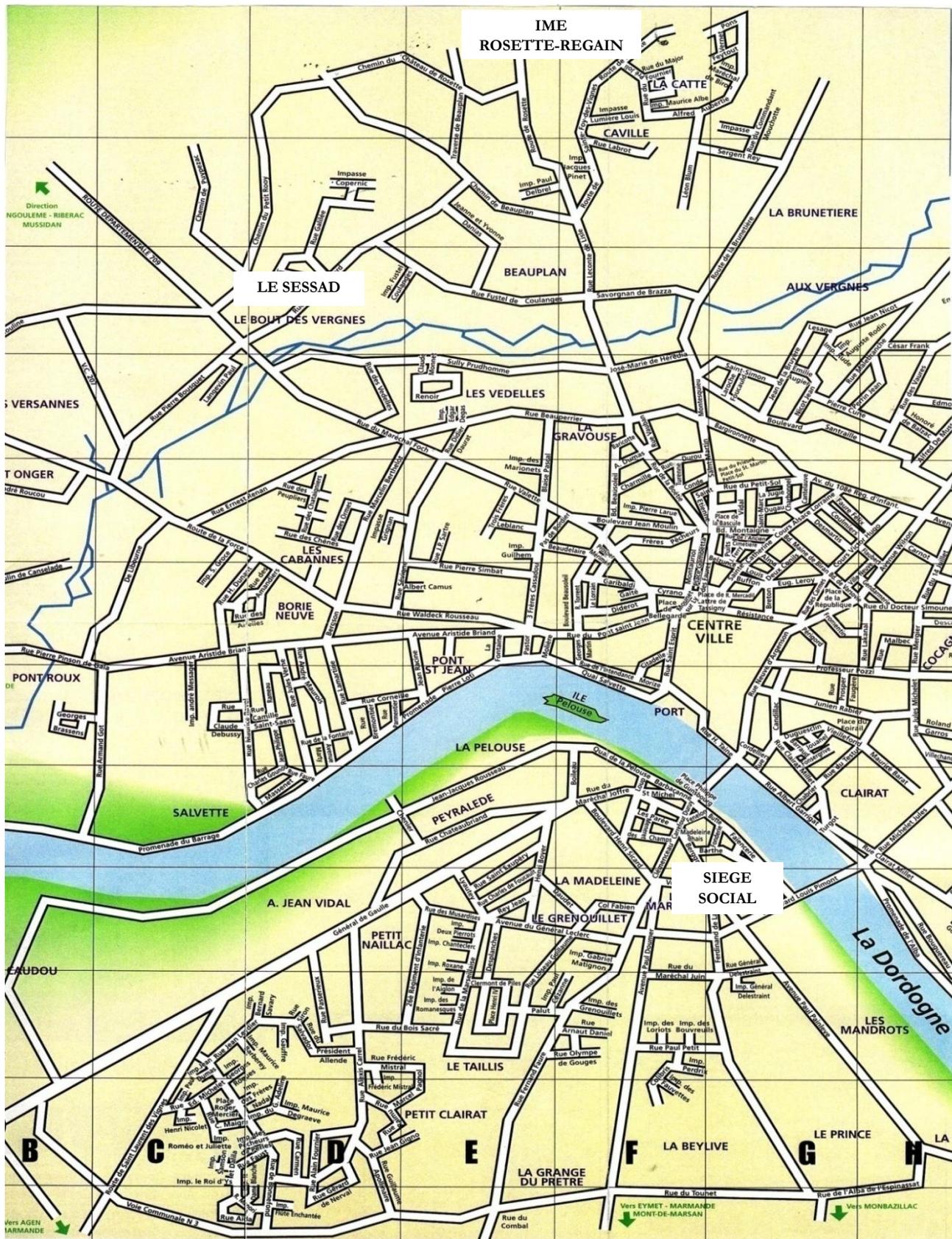
Prise en charge médico-sociale en complément d'une scolarisation en milieu ordinaire.

❖ **LE PONT (structure expérimentale d'hébergement spécialisé) :**

- **Chef de Service :** Brigitte VIAROUGE

Agrément : 11 places, pour des mineurs de 10 à 18 ans et des jeunes majeurs de 18 à 21 ans présentant des troubles de l'autisme, des troubles envahissants du développement et éventuellement porteurs de troubles associés. Tous les bénéficiaires relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

3 - LE PLAN D'ACCÈS



4 - LA PRÉSENTATION DU SERVICE

Créé en 2003, le SESSAD est agréé pour 35 enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui présentent « des difficultés à mettre en œuvre leurs potentialités, soit en terme de retard ou d'altération de l'efficacité intellectuelle ».

Les enfants accueillis au service sont intégrés ou scolarisés en milieu ordinaire, c'est-à-dire : crèche, halte-garderie, classe ordinaire et classe adaptée : CLIS, UPI Collège, SEGPA, UPI lycée, CFA.

Ils ont des difficultés pour apprendre :

- à lire, à écrire, à compter
- à vivre avec les autres
- à se débrouiller seul(e)

5 - LES LOCAUX

Les locaux du service se situent en périphérie de Bergerac, à 3km du centre-ville. Ils sont desservis par la ligne de bus de ville n° 1.

6 rue Claude Bernard

24100 Bergerac

Tel : 05.53.61.37.51

Fax : 05.53.61.73.76

Mail : sessad@pb24.fr

Le SESSAD est situé dans une maison constituée :

❖ D'un rez-de-chaussée comprenant :

- l'accueil / secrétariat
- le bureau du responsable
- une salle d'attente
- un coin cuisine
- une salle de réunion
- une salle d'expression
- deux bureaux
- des sanitaires.

❖ **D'un rez-de-jardin composé :**

- une salle informatique
- trois salles d'activités
- une cuisine
- une chaufferie
- des sanitaires

❖ **D'un grand parc arboré et clôturé**

6 - LE FONCTIONNEMENT

❖ **Le service est ouvert 195 jours/an :**

- Les périodes de fermeture correspondent aux vacances scolaires sauf l'été où il reste ouvert au mois de juillet.

❖ **Une permanence du secrétariat est assurée :**

- Lundi : de 8h30 à 17h00
- Mardi : de 8h30 à 17h00
- Mercredi : de 8h00 à 12h30
- Jeudi : de 8h30 à 17h00
- Vendredi : de 8h30 à 17h00

❖ **Les transports :**

- Les transports pour les accompagnements de l'utilisateur sont assurés par les professionnels du service. Certains transports peuvent être effectués par les chauffeurs du secteur enfants des Papillons Blancs. Concernant les rendez-vous avec la famille au service, ou encore auprès des partenaires (réunions dans les écoles, synthèse à l'unité territoriale...), les transports sont effectués dans la mesure du possible par la famille.

❖ **L'admission :**

- La MDPH notifie l'orientation des enfants et adolescents au SESSAD et l'admission est effectuée en fonction des places disponibles, tout au long de l'année. Les frais de prise en charge de l'enfant ou du jeune sont assurés par la caisse de sécurité sociale à laquelle est affiliée sa famille.

❖ **La période d'observation :**

- Elle se déroule sur une durée de deux à quatre mois, pendant laquelle les professionnels du service vont rencontrer l'utilisateur, sa famille, dans ses différents contextes de vie :
 - Crèche, halte-garderie.
 - Lieux scolaires.
 - Centre de loisirs.
 - A domicile.

Le SESSAD contacte les partenaires pour se faire une idée plus précise de sa situation. A la fin de cette période, les professionnels du SESSAD font un bilan qui fait apparaître les capacités et les difficultés de l'enfant.

❖ **Le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) :**

- Ce projet est construit avec l'utilisateur et sa famille en tenant compte de leurs attentes et des bilans et propositions des professionnels. Il est rédigé sur un document nommé PIA, qui est un avenant au DIPC.

Il précise les objectifs fixés, les moyens, les modalités d'interventions des différents professionnels intervenant auprès de l'utilisateur et de sa famille et les éléments concrets qui vont permettre aux professionnels d'évaluer la pertinence de leurs actions. Un planning est établi en tenant compte du rythme de l'enfant et de sa famille. Le PIA est réévalué au moins une fois par an et toute modification amène la signature d'un autre avenant.

❖ Participation de la famille :

- la participation et l'adhésion de la famille contribuent à l'accompagnement proposé par le service.

Il s'agit de créer un lien privilégié pour pouvoir mieux comprendre les difficultés et les capacités de l'enfant. C'est un soutien, si nécessaire, pour aider les familles à mieux s'y adapter.

Enfin, cette approche permet de faire circuler l'information et la communication dans l'environnement familial.

Ce travail peut prendre différentes formes :

- « Entretiens familiaux » au sein du service ou au domicile
 - « Liens » au service ou au domicile
 - Activités au service, à l'extérieur ou au domicile...

❖ La fin de prise en charge :

- L'accompagnement du SESSAD peut prendre fin si l'une ou l'autre des 2 parties estime que :

- les objectifs sont atteints ;
- une autre structure est plus appropriée (pour une question d'âge, de projet, de moyens, de déménagement...);
- un accord commun ne peut être trouvé ;
- les engagements pris dans le DIPC et le PIA ne sont pas respectés.

- La MDPH donne son avis après réception :

- d'un courrier de la part de la famille demandant l'arrêt ;
- d'un compte-rendu des professionnels concernés.

7 - LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

❖ Le référent éducatif :

- Éducateur spécialisé, il est le pivot et l'interlocuteur privilégié tant pour le projet personnalisé de l'utilisateur que pour sa famille et les "partenaires" internes ou externes.

❖ Le médecin psychiatre :

- il garantit la cohérence du projet de soin du service. Il est disponible pour rencontrer les usagers et les familles et peut être amené à exercer un suivi médical. Il participe aux réflexions avec l'équipe pluridisciplinaire pour identifier les difficultés rencontrées par l'enfant afin que le travail effectué auprès de lui soit au plus près de ses besoins.

❖ Le psychologue :

- il concourt au bien-être psychique et à l'épanouissement personnel de l'enfant. Il propose un espace privilégié pour recueillir la parole de l'enfant. Il répond à une mission d'évaluation et d'accompagnement thérapeutique auprès de l'enfant. Il a également un rôle auprès de l'équipe dans une démarche de compréhension du fonctionnement psychique de l'utilisateur.

❖ Le psychomotricien :

- il fait un travail de rééducation pour les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste donc peuvent souffrir les enfants.

❖ L'orthophoniste :

- il aide l'enfant à mieux parler et à mieux s'exprimer (langage oral et écrit) en prise en charge individuelle ou en groupe, en ateliers spécifiques. Il propose des exercices de rééducation pour améliorer la mastication, la déglutition, l'articulation, la construction du langage oral ou encore en réduisant les difficultés spécifiques pour l'acquisition de la lecture et l'écriture.

❖ **L'enseignant spécialisé :**

- Un enseignant spécialisé est mis à disposition du service par l'Éducation Nationale. Il peut mettre en place un travail pédagogique autour d'un objectif déterminé et concerté avec l'école.

Ce soutien peut se mettre en place en individuel au sein de l'école, dans une salle prêtée à cet effet, dans les locaux du service ou encore au domicile.

Son rôle est aussi de créer une collaboration avec les enseignants des enfants pour des échanges, soutiens et aides techniques...

La présence de l'enseignant spécialisé aux « réunions d'équipes de suivi de scolarisation » permet une circulation des informations ou d'éléments de compréhension. C'est aussi une aide technique auprès de l'équipe du SESSAD pour déterminer comment se déroulent les apprentissages scolaires et quel soutien le service peut apporter.

❖ **Personnes ressources :**

- en fonction des besoins, une intervention de la part d'autres professionnels du secteur enfant dont le SESSAD n'est pas pourvu peut être mise en place (exemple : médecin généraliste, infirmière, assistante sociale...), ou toute autre personne ressource possédant des connaissances spécifiques dans un domaine (maladies génétiques, autisme, musicothérapie, art-thérapie...).

8 - LE PROJET DE SERVICE

❖ La Mission :

Le SESSAD a pour but d'aider et d'accompagner l'enfant pour qu'il puisse rester dans cadre de vie familial, scolaire et, le cas échéant, professionnel...

Cet accompagnement global vise à aider la personne accueillie à être plus autonome, plus épanouie, moins fragile... afin qu'elle continue de grandir dans son milieu de vie ordinaire.

Si cet environnement devient trop difficile, une autre orientation peut-être envisagée et travaillée ensemble.

Les objectifs du service sont :

- travail de proximité
- prévention de l'exclusion sociale, scolaire ou familiale
- soutien à l'intégration en milieu ordinaire
- accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire

❖ Lieux des interventions :

Le SESSAD peut intervenir sur tous les lieux de vie de l'utilisateur, selon les besoins, tels que les définissent les modalités d'intervention du projet, après accord de la famille :

- Lieu scolaire : école, collège, lycée professionnel...
- Lieu de loisirs : centre de loisirs sans hébergement (CLSH), clubs de sport, clubs artistiques...
- Lieu professionnel : stage, employeur
- Lieu de vie : domicile parents, famille

Ces interventions sont hebdomadaires la plupart du temps, inscrites dans le planning de l'enfant.

❖ L'éducation spéciale :

Le travail éducatif permet d'évaluer et de répondre aux besoins des usagers en terme de :

- Autonomie : réaliser les actes du quotidien en fonction de son âge,
- Socialisation : savoir vivre avec les autres,
- Intégration : s'adapter aux différents contextes,
- Communication : se faire entendre et comprendre par les autres,
- Relationnel : entrer en relation avec les autres de manière adaptée.

Un référent éducatif est nommé pour être au plus près du vécu quotidien de chaque enfant.

Il centralise et fait circuler les différentes informations auprès de l'utilisateur et sa famille, de l'équipe du service et des partenaires.

Il se déplace et rencontre toutes les personnes qui entourent l'enfant, il participe à toutes les réunions et il représente le SESSAD auprès des partenaires pour exposer le projet de l'enfant.

En conclusion, l'éducateur référent est l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de sa famille.

L'accompagnement éducatif peut prendre différentes formes : accompagnement individuel ou en groupe dans les salles du service ou à l'extérieur, observation et/ou participation dans les différents lieux de vie de l'enfant,...

Les supports proposés sont variables selon les projets de l'utilisateur :

- Activités d'éveil : manipulation, jeux symboliques...
- Jeux de société, jeux collectifs
- Activités de création artistique : peinture, modelage, dessins, écriture...
- Activités d'expression : échange par la parole, jeux scéniques...
- Découverte du monde environnant : sortie en ville, en campagne, bibliothèque, exposition...
- Accompagnement aux actes quotidiens : faire des courses, se repérer dans une ville, préparer un repas, gérer l'heure, se déplacer seul...

❖ Quelques spécificités :

- **Jusqu'à six ans** : un travail d'éveil et de stimulation est proposé, adapté au rythme de vie des plus jeunes. En outre, une préparation ou un suivi dans les premiers lieux de socialisation se met en place ou se poursuit (crèche, halte-garderie, association...).
- **Après quatorze ans** : une préparation spécifique à des projets socioprofessionnels est assurée par un éducateur technique spécialisé, en complément de l'accompagnement éducatif.

C'est l'occasion de découvrir le monde du travail par des stages ou projets professionnels (Contrat Préparatoire à l'Apprentissage, Contrat d'Apprentissage Professionnel...) avec la collaboration d'un réseau de partenaires locaux mis en place par le service.

❖ **Collaboration avec les partenaires :**

De par la mission du service, le partenaire principal du SESSAD est :

- L'Éducation Nationale : la collaboration entre la famille, le SESSAD et l'Éducation Nationale est contractualisée dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) lors d'une réunion dite Équipe de Suivi de Scolarisation au sein de l'établissement scolaire au moins une fois par an. On établit le planning de l'usager où sont notés les accompagnements se déroulant sur le temps scolaire.

En fonction des situations, le SESSAD peut intervenir avec d'autres partenaires de l'environnement scolaire, professionnel, médicosocial et de loisirs :

- services sociaux : assistante sociale secteur, aide sociale à l'enfance (ASE)...
- services de soins : centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), centre médico psychologique (CMP), centre d'action médico social précoce (CAMSP), Centre Psychothérapeutique de Jour (CPJ)...
- services de justice : centre d'action éducative (CAE), procureur, juge pour enfants...
- structures de loisirs et de sport : centre de loisirs sans hébergement (CLSH), clubs de sport...

9 - LES INFORMATIONS IMPORTANTES

❖ Assurance :

L'Association des Papillons Blancs a souscrit un contrat d'assurance pour les risques spécifiques auprès de la GMF, 140 rue Anatole France, 92257 Levallois-Perret Cedex.

❖ Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

0800.800.824

❖ Personnes qualifiées du département :

Tout usager, ou son représentant légal, d'un service ou d'un établissement social ou médico-social peut avoir recours gratuitement à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits.

A ce jour les personnes qualifiées de Dordogne sont :

➤ Monsieur Jean-François PINSON

➤ Monsieur Jean-François MATHIEU

☎ 05.53.03.10.50

❖ Allo enfance maltraitée : 119 (n° vert)

❖ La prévention de la maltraitance :

Pour y parvenir, le SESSAD est attentif et met en place des mesures de prévention :

➤ Respecter l'enfant

➤ Privilégier une relation d'estime

➤ Favoriser au maximum la liberté de choix (bien que certaines restrictions soient nécessaires du fait que nous nous adressons à des enfants).

❖ La participation des usagers et de leurs familles :

Afin de garantir la participation des usagers et des familles et de recueillir leur avis dans le cadre du fonctionnement du service, le SESSAD propose chaque année de remplir une enquête de satisfaction et d'y réaliser des observations ou des propositions d'améliorations. Il existe un document à l'attention des enfants, et un autre pour les familles.

10 - L'ÉQUIPE

❖ Direction :

- **M. Nicolas VILLOUTREIX**, directeur du secteur enfants.

Le directeur assure la gestion des établissements et services du secteur enfant dont fait partie le SESSAD.

- **Mme Marlène BOUSSUGES**, chef de service.

Le chef de service est garant, par délégation du directeur, de la mise en œuvre du projet de service, mais aussi de la cohérence et de la réalisation des projets individualisés d'accompagnement (PIA).

Il est attentif à établir et à maintenir le dialogue avec les parents. Il est aussi en lien avec les divers partenaires, notamment scolaires.

❖ Secrétariat :

- **Mme Magali BOURDERIONNET**, secrétaire médico-sociale.

La secrétaire médico-sociale assure l'accueil téléphonique, les tâches administratives, dont la préparation des courriers, et la gestion du dossier des usagers.

Elle participe aux différentes réunions internes, réalise les comptes-rendus et transmet les informations nécessaires à l'organisation des prises en charge.

❖ Educatif :

L'équipe éducative est composée de 6 professionnels :

- **Mme Sandrine MONTENTOUX, Mme Aline NOUGUEY et Mme Isabelle VERJUS, Mme Nathalie LORTHOLARIE**, éducatrices spécialisées qui peuvent assurer la référence pour toutes les tranches d'âge accueillies au SESSAD.

- **Mme Mylène GUTIERREZ**, éducatrice spécialisée et conseillère en économie sociale et familiale.

➤ **M. Norbert COTTIN**, éducateur technique spécialisé.

Ce professionnel est plus particulièrement affecté à l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes de plus de 14 ans.

Toutefois, tous les professionnels sont aptes à accompagner toutes les tranches d'âge en fonction des besoins du secteur.

❖ **Thérapeutique :**

Équipe pluridisciplinaire :

- **Dr Micheline HEELEY**, médecin psychiatre,
- **Mme Marion BOUY** et **M. Hervé BAZIN**, psychologues,
- **Mme Claire CHALAND**, psychomotricienne,
- **Mme Nathalie DELMOND**, orthophoniste.

En cas de besoin, le service peut également faire appel à des praticiens en libéral.

❖ **Pédagogique :**

- **Mme Angéline FALAISE**, enseignante spécialisée, détachée de l'Éducation Nationale.

11 - LE GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

ARS : Agence Régionale de Santé.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance.

CAE : Centre d'Action Educative.

CAMSP : Centre d'Action Médico Social Précoce.

CFA : Centre de Formation à l'Apprentissage.

CLIS : Classe Localisée d'Intégration Scolaire.

CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement.

CMP : Centre Médico-Psychologique.

CMPP : Centre Médico-psycho-pédagogique.

CPJ : Centre Psychothérapique de Jour.

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge.

IME : Institut Médico Educatif.

IMES : Institut Médico Educatif Spécialisé.

IMP : Institut Médico Pédagogique.

IMPro : Institut Médico Professionnel.

MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée.

PIA : Projet Individualisé d'Accompagnement.

SEGPA : Section d'Enseignement Générale et Professionnelle Adaptée.

SESSAD : Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

ULIS : Unité Localisée d'Intégration Scolaire.
